

# **Droit constitutionnel 1 : Théorie générale de l'Etat - Histoire constitutionnelle de la France**

Leçon 701 : L'émergence du régime  
parlementaire (1814-1870) : Etude comparative

Michel Verpeaux

## **Table des matières**

---

Présenter la diversité politique et constitutionnelle des régimes français entre 1814 et 1870.

*En savoir plus : Eléments de réponse*

Régime	Nature du régime	Séparation des pouvoirs
<p><b>Restauration</b> (1815-1830) Charte du 4 juin 1814</p>	<p>Monarchie</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séparation souple des pouvoirs : Régime qui attribue en droit de fortes prérogatives au roi.</li> <li>• Régime qui cependant en pratique permettra l'émergence du régime parlementaire en France (ministères devant être soutenus par la majorité des députés ; apparition de mécanismes de responsabilité politique des ministres devant le roi).</li> <li>• Responsabilité pénale organisée pour les ministres.</li> <li>• Relations entre les ministres et les chambres.</li> </ul>
<p><b>Monarchie de Juillet</b> (1830-1848) Charte du 14 août 1830</p>	<p>Monarchie limitée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séparation souple des pouvoirs : Affaiblissement des pouvoirs du roi par rapport à la Charte de 1814 (il devient roi des Français, au lieu de roi de France ; perte du veto législatif, perte du pouvoir de suspendre les lois par simple ordonnance).</li> <li>• Renforcement des pouvoirs du Parlement (initiative des lois, débat budgétaire).</li> <li>• Responsabilité politique des gouvernements.</li> </ul>

<p style="text-align: center;"> <b>Seconde République</b>          (1848-1851)          Constitution du 4 nov. 1848       </p>	<p style="text-align: center;">République libérale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séparation stricte des pouvoirs : Pas de responsabilité politique organisée formellement.</li> <li>• Pas de droit de dissolution.</li> <li>• Mais brèche dans cette séparation stricte :           <ul style="list-style-type: none"> <li>• initiative des lois confiée au Président de la République,</li> <li>• les ministres peuvent être choisis dans l'assemblée et y ont un droit de parole,</li> <li>• le Président de la République peut demander une seconde délibération.</li> </ul> </li> </ul>
<p style="text-align: center;"> <b>Second Empire</b>          (1852-1870)          Constitution du 14 janv. 1852          Senatus consulte du 7 nov. 1852          Senatus consulte du 21 mai 1870       </p>	<p style="text-align: center;">Empire – régime autoritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confusion des pouvoirs au profit de l'exécutif :L'exécutif détient l'intégralité des fonctions exécutives.</li> <li>• Et l'exécutif joue un rôle essentiel dans la fonction législative (initiative exclusive de la loi ; droit de dissolution et veto absolu).</li> <li>• Mais Libéralisation de l'Empire à partir de 1860, avec une évolution vers un régime de séparation souple des pouvoirs.</li> </ul>